

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16940**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Gestionnaire immobilier

Nouvel intitulé : Gestionnaire immobilier

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH) | Administrateur(trice) général(e) du CNAM         |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313n Etudes économiques et financières

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire immobilier est un professionnel au service des propriétaires (particuliers, entreprises, institutions). Il s'occupe de la gestion et de l'administration de leurs biens immobiliers en tant que mandataire. Ses activités sont juridiques et commerciales (recherche de prestataires, sélection des locataires, établissement des baux), financières (perception des loyers, comptabilité), techniques (prévisions des travaux, maintenance) et administratives (suivi de l'occupation).

Activités principales :

- analyser les demandes de location, procéder au suivi des vacances de logements et proposer l'attribution de logements ;
- actualiser les informations communiquées aux locataires et répondre aux demandes et réclamations de la clientèle ;
- renseigner les supports de suivi d'activité et transmettre les informations au service concerné ;
- contrôler la conformité de réalisations de fournisseurs, sous-traitants, prestataires ;
- effectuer la gestion et le suivi des contrats de maintenance et d'entretien du patrimoine immobilier ;
- mettre en place les actions (contentieux, recouvrement, ...) à la suite de réclamations ou d'anomalies ;
- suivre les budgets et renseigner les documents comptables, juridiques, fiscaux.

Les capacités attestées :

- gérer, au sens large du terme, des biens immobiliers pour le compte de bailleurs privés ou professionnels de toute nature ;
- gérer administrativement et financièrement des copropriétés selon les règles impératives d'administration des copropriétés comme mandataire ;
- assurer la gestion locative de l'immeuble selon chaque destination et selon les utilisateurs.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Syndicat de copropriété, gérance d'immeuble ou d'immobilier indirect (SCPI, Foncières, Fonds d'investissement).

Gestionnaire de copropriété, syndic titulaire, gérant d'immeuble, gérant d'actifs immobiliers, Agent de gestion locative en immobilier, Chargé de clientèle en immobilier locatif, Chargé de gestion locative en immobilier, Employé de gestion immobilière, Gestionnaire de portefeuille immobilier, Responsable de clientèle immobilière locatif, Administrateur de biens immobiliers, Cadre de la gestion en patrimoine immobilier, Chargé de clientèle principal en immobilier, Chargé d'unité de gestion immobilière, Directeur de la gestion immobilière, Gestionnaire de patrimoine immobilier, Inspecteur de gestion immobilière, Principal de régie en immobilier, Responsable de patrimoine immobilier, Responsable de copropriété.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

### Réglementation d'activités :

Carte G

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Un examen écrit (études de cas) pour chaque Unité d'enseignement
- Un examen oral de 30 minutes environ pour chaque Unité d'enseignement

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|-----------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |                       |

|   |   |  |
|---|---|--|
| En contrat d'apprentissage                  | X | - quatre membres internes au Cnam<br>- deux membres externes au Cnam   |
| Après un parcours de formation continue     | X | - quatre membres internes au Cnam<br>- deux membres externes au Cnam   |
| En contrat de professionnalisation          | X | - quatre membres internes au Cnam<br>- deux membres externes au Cnam   |
| Par candidature individuelle                | X | - quatre membres internes au Cnam<br>- deux membres externes au Cnam   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | - l'administrateur général du Cnam ou son représentant,<br>- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,<br>- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre. |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé «Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier» avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2009.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Gestionnaire immobilier" avec effet au 14 janvier 2009 jusqu'au 14 avril 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Intitulé : Diplôme d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation, de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation du Conservatoire national des arts et métiers.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

entre 90 et 120 titulaires / an.

##### Autres sources d'information :

[CNAM](#)

##### Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH) : Île-de-France - Paris ( 75) [Centres régionaux associés]

Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM Paris et Centres régionaux associés

**Historique de la certification :**

Cette certification est issue du Titre de Spécialiste des techniques juridiques et économiques en immobilier enregistré au niveau II (fiche n° 4831) le 14/01/07 pour 2 ans.

**Certification précédente :** Gestionnaire immobilier

**Certification suivante :** Gestionnaire immobilier